

Rapport d'évaluation

Évaluation institutionnelle

du Collège international des Marcellines

Juin 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours des années 2001 et 2002, à l'évaluation de leur établissement.

La Commission a effectué l'évaluation institutionnelle du Collège international des Marcellines selon les critères annoncés dans le *Guide d'évaluation institutionnelle* publié en juin 2000¹. Chaque collège était invité à examiner sa mission et ses principaux objectifs institutionnels, à poser un regard critique sur son organisation et sa gestion, à mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels, à apprécier les moyens qu'il s'est donnés pour assurer son développement et pour s'ajuster aux attentes de la société, et, enfin, à apprécier la qualité de ses pratiques de communication.

Le Collège international des Marcellines a transmis son rapport, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 29 mai 2003. Un comité de la Commission, présidé par une commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 22 et 23 octobre 2003. À cette occasion, le comité a rencontré la direction du Collège, des membres du conseil d'administration et du comité de gestion, des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale, ainsi que des élèves.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide d'évaluation institutionnelle*, juin 2000, 29 p.
 2. Le comité regroupait M^{me} Louise Chené, commissaire à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, M^{me} Solange Ducharme, ex-conseillère pédagogique au Collège de Sherbrooke, M. Perry Fournier, ex-directeur des études du Cégep de Matane, et M. Michel Gélinas, directeur général du Collège André-Grasset. Le comité était assisté de M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche de la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et description de la démarche d'autoévaluation

L'établissement

Le Collège international des Marcellines est un établissement privé agréé aux fins de subventions. Le Collège correspond au secteur collégial de l'Institut international des Sœurs de Sainte-Marcelline, implanté au Québec depuis 1959. D'origine milanaise, l'Institut gère des établissements d'enseignement de différents niveaux au Québec, de même qu'en Europe (Albanie, Angleterre, France, Italie, Suisse), au Brésil, aux États-Unis, et au Mexique. L'Institut compte deux établissements d'éducation dans la région montréalaise : le Collège Sainte-Marcelline de Saragay, qui accueille environ 1000 élèves du préscolaire au secondaire, la Villa Sainte-Marcelline, qui accueille environ 450 élèves du préscolaire au secondaire, et, depuis 1991, le Collège international des Marcellines, d'abord connu sous le nom de Collège dans la Cité, qui accueille chaque année environ 100 élèves de niveau collégial.

Situé à Westmount, dans les locaux de la Villa Sainte-Marcelline, le Collège international des Marcellines offre trois programmes d'études préuniversitaires : Sciences de la nature (200.B0), Sciences humaines (300.A0) et Lettres et langue (500.A0). La grande majorité des élèves s'inscrivent dans les deux premiers programmes. En plus de satisfaire aux objectifs et aux standards ministériels, chacun des programmes intègre des activités et des cours supplémentaires et obligatoires (projet à l'étranger, théâtre, cours d'histoire-géographie, d'art), spécifiques au projet éducatif du Collège. De plus, dans le cadre du projet « *Étudiants sans frontières*⁴ », les élèves doivent s'initier, en plus des cours d'anglais, langue seconde, à l'apprentissage d'une troisième langue. Quant aux élèves du programme de *Sciences de la nature*, ils doivent également suivre une formation de deux cours en programmation informatique pour des fins d'applications scientifiques. Enfin, le Collège offre certains cours en vue de permettre aux élèves qui le désirent de se présenter aux examens du baccalauréat français.

La Direction de l'établissement est composée de cinq personnes : la directrice générale, qui occupe également cette fonction pour la Villa Sainte-Marcelline, la directrice générale adjointe, la directrice des études, le directeur des services aux étudiants et de la communication et, enfin, la directrice des projets « *Étudiants sans frontières* ». Tous les

4. Au cours de leur première année d'études collégiales, tous les élèves participent à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'un projet d'études à l'étranger.

membres de la direction assument une charge d'enseignement ou d'encadrement des élèves. Le personnel enseignant compte pour sa part quatorze professeurs en formation générale et dix professeurs en formation spécifique. La majorité des enseignants occupent un poste à temps partiel.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La responsabilité de l'autoévaluation a été confiée à un comité initialement composé de quatre personnes : la directrice des études, qui en assumait la coordination, la directrice générale adjointe, une enseignante et un consultant. Au début de l'année 2002, le départ du Collège de l'enseignante a entraîné une redistribution des tâches au sein du comité.

Le Collège a su mettre à profit ses expériences antérieures en matière d'évaluation et il a soutenu adéquatement les travaux du comité. Le comité a élaboré un devis d'autoévaluation identifiant les objectifs visés par la démarche, précisant l'approche retenue, les techniques et les instruments d'analyse à utiliser, ainsi qu'un échancier. Des questionnaires ont permis de recueillir les informations pertinentes à l'analyse des thèmes proposés par la Commission. Autant les élèves que le personnel du Collège ont été consultés dans le cadre de l'évaluation. Le Collège a également effectué une opération de relance auprès de ses diplômés, notamment au regard de la pertinence des objectifs institutionnels et de leur atteinte, de leur préparation aux études universitaires, ainsi qu'au regard des valeurs inhérentes au projet éducatif. Tout au long de la démarche, le comité a veillé à informer et à mobiliser l'ensemble des personnes concernées par l'autoévaluation, autant les membres du conseil d'administration, du comité de gestion, que la directrice générale, les enseignants et les élèves. Le conseil d'administration a pour sa part entériné le rapport une fois ce dernier terminé.

Le rapport couvre l'ensemble des éléments retenus par la Commission et aborde des préoccupations spécifiques au Collège (recrutement des élèves, valorisation des programmes, atteinte des objectifs du plan de réussite triennal, gestion des ressources humaines). En un mot, l'autoévaluation a été réalisée avec soin et le Collège a su tirer parti des efforts consentis pour faire un bilan constructif de la mise en œuvre de son projet éducatif, dix ans après son déploiement au niveau collégial, en accordant une attention particulière à la période de référence proposée par la Commission, soit les années 1996 à 2001.

La mission

La clarté et la précision de l'énoncé de mission et des objectifs institutionnels

La mission du Collège s'inscrit dans la poursuite des activités éducatives menées par l'Institut international des Sœurs de Sainte-Marcelline. En 2001, le conseil d'administration de l'établissement en a explicité les fondements en ces termes : « *Former, par les études, des personnes à l'esprit ouvert, cultivées, profondément libres et engagées, professionnellement compétentes, capables de penser et d'aimer* ».

La mission et les objectifs institutionnels précisés au cours de l'évaluation découlent par ailleurs d'un projet éducatif original, détaillé et cohérent. Il s'articule autour des mêmes valeurs humanistes intrinsèques à la mission et constitue un véritable ciment qui lie autant les objectifs de formation que les valeurs que le Collège veut développer. Les visées du projet éducatif (la promotion humaine et sociale de l'élève) s'articulent autour de deux axes : la formation intégrale de la personne et l'orientation continue par les études. « Dans ce projet éducatif, écrit le Collège, le souci d'assurer aux jeunes de toutes provenances la culture générale nécessaire à la fondation solide des études ainsi qu'au développement d'un comportement de citoyen responsable et éclairé est à la base de tous les programmes »⁵. À ces deux axes s'ajoutent deux dimensions qui confèrent au projet sa spécificité et son originalité. D'une part, le développement d'une culture générale se concrétise par la réalisation d'activités culturelles vécues hors des murs du Collège; d'autre part, la dimension internationale du projet éducatif prend appui sur un projet d'études, « *Étudiants sans frontières* », qui fait vivre à tous les étudiants une expérience à l'étranger d'une durée de trois à six semaines.

L'adhésion à la mission et aux objectifs institutionnels

La mission, que le Collège concrétise par la mise en œuvre de ses trois programmes préuniversitaires, est claire et partagée par l'ensemble du personnel enseignant, de même que par les étudiants. Certains aspects, en particulier au regard de la capacité d'aimer, se présentent davantage comme un idéal vers lequel tendent les autres dimensions de la mission, et le Collège admet qu'il est difficile d'en mesurer l'atteinte au cours de la formation.

5. Collège international des Marcellines, *Guide d'admission 2004-2005*, p. 2.

Le projet éducatif est exigeant à plus d'un égard, autant pour les enseignants que pour les étudiants, ce dont est conscient le Collège. Aussi, ce dernier accorde un soin particulier au recrutement des uns comme des autres afin de s'assurer qu'ils partagent les valeurs du projet éducatif. Les élèves intéressés à s'inscrire à l'un des programmes offerts doivent motiver leur choix en rédigeant une lettre autobiographique lors d'une visite au Collège. La Commission a par ailleurs été à même de constater la forte adhésion autant des étudiants que des enseignants au projet éducatif. Il s'agit sans conteste d'un point fort.

Le mode d'organisation et de gestion

Les instances de gestion

Avant 2001, le conseil d'administration de la Villa Sainte-Marcelline, pour les trois ordres d'enseignement, était uniquement composé de religieuses et avait pour principale fonction d'avaliser les décisions de la Direction générale et de la Direction des études. En vue d'assurer la pérennité de l'institution dans le respect de sa mission, le Collège a depuis élargi l'assise de son conseil d'administration à des membres laïcs. Aujourd'hui composé de cinq personnes⁶, dont trois religieuses et deux laïcs, le conseil d'administration, en plus d'être garant du projet éducatif, approuve les états financiers, les politiques institutionnelles et tous les documents pertinents soumis à son approbation; il voit également à l'embauche du personnel de direction.

Au moment de la création du volet collégial, la directrice générale et la directrice des études de la Villa Sainte-Marcelline, pour les niveaux primaire et secondaire, assumaient également les responsabilités de gestion du Collège. Pour mener à bien l'implantation des programmes de niveau collégial que le Collège décidait d'offrir, la directrice des études était secondée par une coordonnatrice des programmes. La coordonnatrice du Service aux étudiants du secondaire s'était également vu confier la coordination de projets à l'étranger, désignés depuis « *Étudiants sans frontières* ». L'évaluation institutionnelle aura été l'occasion d'entreprendre une révision des structures administratives en vue de mieux départager les responsabilités spécifiques à chaque ordre d'enseignement, et conférer ainsi au niveau collégial une autonomie de fonctionnement.

6. La directrice générale de la Villa Sainte-Marcelline, les directrices des études du primaire et du secondaire, la directrice des études du Collège et, enfin, la directrice générale adjointe.

La Direction générale du Collège demeure assumée par la directrice générale de la Villa Sainte-Marcelline qui a la responsabilité de la planification, de la supervision et de l'évaluation de l'ensemble des activités des trois ordres d'enseignement. Cette dernière est maintenant secondée par une directrice générale adjointe responsable de la gestion financière et matérielle des activités du niveau collégial, ainsi que des questions légales. La directrice générale adjointe assume également d'autres responsabilités en collaboration avec la directrice des études, notamment en ce qui regarde la gestion des ressources humaines, le registrariat, l'élaboration des plans de réussite et des rapports de suivi, l'application et la révision des politiques ainsi que les opérations d'évaluation institutionnelle ou de programme.

La Direction des études est maintenant assumée, pour l'essentiel, par une laïque qui occupait auparavant les fonctions de coordonnatrice des programmes. En plus de veiller à la réalisation du projet éducatif, à l'élaboration, l'évaluation et la révision des programmes, la directrice des études est aussi responsable du suivi individuel des étudiants qu'elle rencontre de façon formelle deux fois par session. L'embauche, la supervision et l'évaluation des enseignants sont, conjointement avec la directrice générale adjointe, sous sa responsabilité. Enfin, spécificité du Collège, elle assume également une charge d'enseignement.

En support à la Direction générale et à la Direction des études, pour toutes les questions relevant de la réalisation du projet éducatif, le Collège a mis sur pied, à l'automne 2002, un comité de gestion composé de quatre personnes : la directrice des études, la directrice générale adjointe, la directrice des projets « *Étudiants sans frontières* » et le directeur des services aux étudiants et des communications qui est également responsable du recrutement. Ces deux dernières personnes assument leurs responsabilités conjointement avec la directrice des études et la directrice générale adjointe. Enfin, différents comités (comités de programme, conseil des études, conseil de classe et d'orientation scolaire, etc.) appuient efficacement les différentes instances en s'acquittant des mandats qui leur sont confiés.

La taille et le projet éducatif de l'établissement militent pour un large partage des responsabilités au sein du Collège. La Commission a toutefois été à même de constater que ce souhait, et les changements qui ont résulté d'une révision de l'organigramme, entraînent des chevauchements dans la prise en charge de certaines responsabilités, en particulier celles confiées à la directrice générale adjointe au regard des responsabilités dévolues à la directrice générale et à la directrice des études. Aussi, la Commission *suggère* au Collège

de clarifier le rôle et le partage des responsabilités de ses différentes directions en vue d'optimiser le fonctionnement.

La gestion pédagogique

La directrice des études est responsable de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), de même que des normes de vie qui y sont incluses. Elle veille également à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), ainsi que des révisions à y apporter, s'il y a lieu. Le plan institutionnel de réussite et les rapports de suivi qui s'ensuivent sont aussi sous sa responsabilité.

La mise en œuvre des programmes s'appuie sur des documents préparés par la Direction des études, et le conseil de classe, qui est composé de tous les professeurs qui enseignent durant une session aux élèves de collégial I ou de collégial II, en assure la révision. L'élaboration et la révision des différents documents qui encadrent les épreuves synthèses (constituées du projet « *Étudiants sans frontières* », d'un examen de culture générale et d'un projet d'études interdisciplinaires), de même que les mesures déployées pour assurer la maîtrise de la langue d'enseignement, sont placées sous la responsabilité de la directrice des études, en collaboration avec les enseignants concernés.

Dans son état actuel, bien que partiellement informatisé, le système d'information sur les programmes dont dispose le Collège n'est pas entièrement opérationnel. En effet, la directrice effectue un suivi individualisé du cheminement scolaire de tous les élèves, mais elle ne dispose pas d'outil qui lui permette de suivre le cheminement d'une cohorte et d'identifier les tendances qui peuvent influencer sur la réussite des élèves. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de systématiser l'information qualitative et quantitative qui lui permettrait de mieux comprendre et de mieux suivre le cheminement scolaire des élèves en vue d'identifier les tendances qui pourraient influencer sur le comportement d'une cohorte d'élèves.

L'aide et le soutien à l'apprentissage constituent par ailleurs un des points forts du Collège. Tout est axé sur la réussite des élèves : suivi individualisé de la part de la directrice des études, prise en charge collective de l'amélioration des activités d'enseignement par le conseil de classe qui se réunit deux fois par session à chaque niveau, travaux réalisés en classe sous supervision de l'enseignant. En un mot, l'élève est au cœur de toutes les préoccupations pédagogiques. Pour leur part, en plus de leur expérience et de leur réseau personnel, les enseignants bénéficient de l'appui de la directrice des études et du support mutuel qui émane du conseil des études.

Il ne fait aucun doute que l'organisation scolaire se déploie de manière à favoriser au mieux l'atteinte des objectifs de chacun des programmes, mais les visées ambitieuses du projet éducatif, jumelées au désir du Collège de satisfaire aux diverses demandes des élèves, entraînent nombre de complications. En effet, l'ajout de cours obligatoires dans tous les programmes, qui ne sont pas comptabilisés pour l'obtention du diplôme, de même que le cadre de réalisation développé pour l'épreuve synthèse (examen de culture générale, projet d'études lié au programme, activités liées au projet à l'étranger) exercent une forte pression sur l'organisation scolaire. De plus, le souci du Collège d'offrir à certains élèves des activités d'accueil et d'intégration, et les dispositions prises pour permettre aux élèves qui le désirent de faire un double DEC ou de passer les examens du baccalauréat français, ajoutent à cette pression. Il en résulte souvent pour les élèves, compte tenu de la taille du Collège et des locaux disponibles, des horaires très chargés et une offre de cours qui ne répond pas toujours à leurs attentes, en particulier pour les élèves inscrits au programme *Lettres et langue*.

Cette situation, en plus de générer une lourde charge de travail et un stress important, soulignée dans le rapport du Collège et constatée par la Commission lors de la visite, mérite d'être réexaminée. Tout en respectant les visées et les exigences de son projet éducatif et en tenant compte des moyens dont il dispose, le Collège devrait examiner l'aménagement de ses programmes en vue de répondre aux besoins des élèves et de permettre que les cours suivis en supplément puissent servir à l'obtention de leur diplôme. La Commission *suggère* au Collège de procéder à cet examen en prenant en compte les conséquences engendrées par ses choix institutionnels sur le cheminement scolaire des élèves.

Les services aux élèves

Le nombre restreint d'élèves et les mécanismes mis en place (conseil de classe, conseil étudiant, rencontres semestrielles avec la directrice des études) assurent un encadrement et un suivi personnalisés, en plus de permettre au Collège d'identifier les besoins des élèves et d'y répondre adéquatement dans la mesure des moyens dont il dispose. Les élèves rencontrés lors de la visite ont de plus souligné être bien appuyés par la direction du Collège dans l'organisation des différentes activités parascolaires. La directrice générale adjointe participe, à titre de consultante, à toutes les réunions du conseil étudiant. Tout en appréciant l'aide offerte, certains souhaiteraient toutefois bénéficier davantage d'autonomie au sein de l'établissement. La Commission invite le Collège à apporter une attention particulière à cet aspect de la formation *intra-muros* dispensée à de jeunes adultes qui doivent faire l'apprentissage de leur autonomie.

Les élèves peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide financière distincte de celle offerte par le Ministère, avoir accès à différents documents et brochures d'information scolaire, et faire appel au service d'une firme d'orienteurs professionnels. Ce dernier service, comme a été à même de le constater la Commission, est perçu par les étudiants comme une aide ponctuelle visant davantage à les conforter dans leur décision de poursuivre une formation enrichie, et ne répond pas à leurs besoins quant à leur orientation scolaire et professionnelle. Aussi, la Commission *suggère* au Collège d'offrir aux élèves un soutien approprié en matière d'orientation et de counselling. Différentes ressources sont disponibles à cet égard dans l'environnement immédiat du Collège, et ce dernier pourrait avantageusement en tirer profit.

La gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines s'appuie sur un certain nombre de principes, mais la taille du Collège, l'adhésion quasi inconditionnelle des enseignants au projet éducatif et le climat de convivialité prévalant en ses murs ont à ce jour favorisé un mode de gestion davantage informel qui convient par ailleurs à tous. Le Collège a toutefois l'intention d'encadrer ses pratiques en élaborant une politique de développement des ressources humaines (PGRH) adaptée à sa réalité et à ses besoins, ce à quoi la Commission l'invite à donner suite.

L'évaluation des enseignants, dont la majorité ont un statut de chargé de cours, privilégie une approche formative. Le soutien et le suivi du nouvel enseignant s'effectuent principalement lors des rencontres du conseil de classe et des réunions pédagogiques. Au terme de la première année, une autoévaluation et une rencontre avec la directrice des études détermineront le réengagement ou non de l'enseignant. Pour les autres enseignants, chacun doit procéder, durant les trois premières années, à une autoévaluation annuelle, orale ou écrite, qui sert de base lors d'une discussion avec la directrice des études. Par la suite, l'évaluation a lieu aux trois ans.

Enfin, les enseignants, dont plusieurs enseignent également dans un autre collège ou dans une université, bénéficient de mesures qui favorisent leur perfectionnement. Ils se sont dits satisfaits des conditions à cet égard.

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières sont sous la responsabilité de la directrice générale qui voit à répondre aux besoins des trois ordres

d'enseignement offerts à la Villa Sainte-Marcelline. Bien que la gestion des ressources financières, comme le souligne le rapport du Collège, ne s'appuie ni sur une planification financière, ni sur une budgétisation formelle, elle n'en est pas moins rigoureuse compte tenu que le projet éducatif commande un ajout d'activités et de cours qui ne sont pas financés par le Ministère. Le Collège peut en outre compter sur le support inconditionnel de l'Institut international des sœurs Sainte-Marcelline, qui assume annuellement ses déficits, dans la réalisation de sa mission éducative.

Les ressources matérielles, notamment le laboratoire dédié à l'enseignement des sciences, sont adéquates. Le projet d'agrandissement qui prévoit la construction d'un gymnase réglementaire, l'aménagement de nouvelles classes et un local de travail pour les professeurs, viendra de plus suppléer une lacune déjà identifiée à ce chapitre. Les ressources informationnelles (état des collections à la bibliothèque, l'accès aux nouvelles technologies) sont toutefois insuffisantes au regard des programmes offerts. Le Collège a négocié une entente avec l'Université du Québec à Montréal en vue de corriger la situation, mais force est de constater que l'horaire très chargé des élèves leur laisse peu de temps pour se déplacer à l'UQAM sur une base régulière en vue d'acquérir certaines compétences essentielles à la poursuite d'études universitaires (recherche en bibliothèque, utilisation des TIC). En conséquence,

la Commission recommande au Collège de revoir l'ensemble des ressources informationnelles en lien avec les programmes offerts.

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs liés au rendement des élèves et à leur cheminement sur les plans scolaire et professionnel

Le bilan de la mise en œuvre du plan de réussite pour l'année 2001-2002 montre que le Collège a réalisé la plupart des mesures prévues à son plan. Certaines d'entre elles ont été jugées particulièrement efficaces, entre autres la possibilité d'étaler le premier cours de mathématiques sur deux sessions, les reprises offertes dans tous les cours aux élèves dont les résultats sont près de la note de passage, et les travaux en classe sous supervision d'un enseignant. Le Collège a toutefois reporté la mesure qui visait le développement d'indicateurs en vue de mieux suivre les élèves qui changent de programme.

Le Collège analyse uniquement les résultats des élèves inscrits en *Sciences de la nature* et en *Sciences humaines*, compte tenu du trop faible nombre d'élèves inscrits en *Lettres et langue*. Les effectifs demeurant cependant très restreints pour ces deux programmes, les données exprimées en pourcentage doivent être analysées avec circonspection.

En ce qui concerne le taux⁷ de réussite des cours, pour les années 1996 à 2002, le Collège enregistre souvent un écart négatif avec le réseau privé quant à la proportion d'élèves ayant réussi l'ensemble de leurs cours au premier trimestre, et ce, pour les deux programmes, sans qu'aucune explication ne soit proposée. Le taux de réinscription au troisième trimestre inclut également les élèves qui poursuivent leurs études dans un autre établissement, et il est élevé. Les exigences supplémentaires liées au projet éducatif, notamment l'ajout de cours, sont en partie responsables de cette situation.

Les taux de diplomation, dans la durée prévue, pour les années 1996 à 1999, sont élevés. En *Sciences de la nature*, il fluctue de 71,3 à 76,9 % dans la durée prévue, alors qu'il varie de 65,9 à 71,8 % pour le réseau privé; si l'on ajoute deux années, il est presque toujours au-dessus de 85 %, comme l'est celui du réseau privé. En *Sciences humaines*, le taux fluctue de 50,1 à 71,4 % en durée prévue, et de 49,5 à 71,4 % pour le réseau privé; il varie entre 50 et 87 % lorsqu'on ajoute deux années, alors que celui du privé est plus stable et varie de 71,3 à 77,6 % pour la même période.

Les taux de réussite à l'épreuve uniforme de français sont comparables ou légèrement au-dessus de ceux du réseau privé pour les années 1997 à 2000.

L'atteinte des objectifs institutionnels de nature éducative

Adoptée en 1996, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) a été jugée entièrement satisfaisante par la Commission. Les évaluations de programmes réalisées sous l'égide de la Commission ont été l'occasion d'en vérifier l'application et de mesurer l'atteinte des objectifs inscrits à la politique, notamment ceux en lien avec le projet éducatif (formation intégrale des élèves, développement d'une culture générale et d'un comportement de citoyen responsable et éclairé). De plus, afin de s'assurer de l'efficacité et de la conformité de la politique avec les pratiques en vigueur, le Collège a mis en place un processus de révision et d'approbation de sa PIEA.

7. Les données utilisées dans cette section proviennent du ministère de l'Éducation (CHESCO).

En ce qui concerne la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège l'a appliquée dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* en 1999. L'évaluation a permis de mesurer l'efficacité et la conformité de la politique, ainsi que l'atteinte des objectifs visés par la politique.

Le développement de l'établissement

La détection des besoins nouveaux

Le développement du Collège s'inscrit dans un contexte d'appartenance à une institution religieuse dont l'une des raisons d'être est la formation des jeunes dans le cadre de la réalisation d'un projet éducatif porteur d'un idéal chrétien. À ce titre, la décision prise par l'institution de poursuivre l'œuvre entreprise aux niveaux primaire et secondaire, tout en restreignant son offre de programmes de niveau collégial au secteur préuniversitaire, répond avant tout à la volonté de l'institution de créer un lieu d'apprentissage à la jonction des modèles éducatifs européen et nord-américain, où l'enseignement est au service de l'accomplissement intégral de l'élève, c'est-à-dire qui privilégie autant le développement intellectuel, physique et spirituel de l'élève.

L'efficacité des processus d'évaluation et de planification

Tant en ce qui concerne l'évaluation de ses politiques institutionnelles que l'évaluation de la mise en œuvre de la formation générale réalisée en 1999, le Collège a donné des suivis adéquats aux remarques formulées par la Commission dans le cadre de ces opérations. Visiblement, le Collège est soucieux de s'améliorer en vue d'assurer et de garantir la qualité de la formation qu'il donne. L'attention accordée au recrutement de ses élèves, à leurs besoins, ainsi qu'à la relève institutionnelle témoigne de la grande préoccupation du Collège en vue d'assurer la pérennité de son projet éducatif.

La présente évaluation a toutefois mis en lumière certaines lacunes au chapitre de la planification, notamment au regard de l'identification d'objectifs institutionnels concrets et mesurables, ainsi que du développement du programme *Lettres et langue*. Bien que le Collège s'efforce de répondre aux besoins lorsqu'ils se présentent, il aurait avantage à se doter de meilleurs outils de planification.

Les pratiques de communication

Les pratiques de communication sont avant tout informelles, mais la taille du Collège et le climat de confiance, voire convivial, qui y prévaut suppléent à l'absence de politique et de mécanismes formels. Nulle insatisfaction n'a été relevée à cet égard, et ce, autant de la part des enseignants que des élèves. Ces derniers peuvent par ailleurs formuler des plaintes au conseil de classe qui voit à résoudre les litiges au fur et à mesure qu'ils se présentent; cette façon de faire donne les résultats escomptés.

Le Collège produit un guide d'admission qui renseigne les futurs candidats sur le projet éducatif, les programmes offerts, les exigences, les activités parascolaires et le climat qui règne en ses murs. L'information qui y est consignée gagnerait toutefois à être plus explicite, en particulier en ce qui concerne les exigences liées aux cursus de chacun des programmes ainsi que l'offre de cours en *Lettres et langue* qui peut être conditionnelle au nombre d'inscriptions. Même si le Collège a un site Internet qui permet d'obtenir quantité d'informations sur sa philosophie éducative et les activités offertes, le guide d'admission demeure le principal outil de présentation du Collège et de son projet éducatif. Aussi, la Commission *suggère* au Collège, au moment de sa révision, de s'assurer que les informations qui y sont contenues soient aussi exactes que possible, en particulier au regard de l'offre de cours, et formulées explicitement en vue de bien faire connaître le projet éducatif du Collège et ses particularités aux élèves intéressés, aussi bien qu'au public en général.

Le suivi de l'évaluation

L'ensemble des actions répertoriées à la suite de l'analyse de chacun des critères sont regroupées à la fin du rapport. Les actions relevant du conseil d'administration sont clairement identifiées, ainsi que celles relevant des autres instances. Certaines actions ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours ou le seront d'ici l'hiver 2005. Le plan d'action, qui couvre environ trois ans, paraît réaliste et de nature à apporter des améliorations au mode d'organisation et de fonctionnement du Collège.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le Collège international des Marcellines assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte.

La forte adhésion de l'ensemble du personnel au projet éducatif et leur générosité à l'égard de sa réalisation représentent sans conteste un point fort. Comme le sont le soutien et l'encadrement personnalisés dont jouissent les élèves, autant de la part des enseignants que du personnel de direction.

La Commission considère par ailleurs que le Collège devra rehausser ses ressources informationnelles.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation institutionnelle, le Collège international des Marcellines se dit en accord avec les conclusions de la Commission et formule des commentaires sur quelques points soulevés par cette dernière pour apporter quelques précisions et nuancer certains constats.

Le Collège fait également état d'actions qu'il envisage réaliser dès l'automne 2004 dans le but de donner suite à certaines des remarques formulées dans ce rapport. À ce titre, il faut souligner :

- l'acquisition d'un nouveau logiciel pour mieux suivre le cheminement scolaire des élèves;
- l'aménagement de l'horaire des étudiants en vue de leur permettre d'avoir un meilleur accès aux ressources externes du Collège;
- l'offre de services d'orientation aux élèves dès leur première session;
- l'aménagement de nouveaux locaux en vue d'installer un nouveau parc informatique.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président